Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL081-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

VILLE DE TOURVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation Le 30 Octobre 2026
Conseillers municipaux en exercice 29

Présents : ALLISIO Michel – BOTHIER Bruno - BOYER Kévin – BREMOND Christian - CAMPERO Gilbert – CASADO Maxime - CONSTANS Jean-Michel - CORTESE Régis - DOL Jérôme – DUPIEUX Patrice – GALAND Mathieu – GIRAUDO Catherine – HEAMS Françoise - HERMAND Rose-Marie – JULIEN Lionel – LAFFARGUE Perrine – MARSEILLE Véronique – MENGOZZI Virginie – MUSSET Delphine - OLIVE Fabien - PAONE Fabienne – PELLEGRINO Nicole – RIQUENA Myriam – SABINE Pascal – SZYMKOWIAK Lydia - TOUCHE Colette – VAN OOST Arnaud

Délégations de votes : Josiane CRABETT pour Fabienne PAONE

Absents : Claire CANOLLE

Madame Myriam RIQUENA a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

Effectif théorique légal de l'Assemblée	29
Conseillers présents au moment du vote	27
Absents	1
Procurations	1
Votants	28
« POUR »	28
« CONTRE »	0
« ABSTENTION »	0

DELIBERATION N°081/2026

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL POUR AJOUTER LA COMMISSION « POLITIQUES FONCIERES ET GRANDS TRAVAUX » ;

RAPPORTEUR : Jean-Michel CONSTANS

Monsieur le Maire, expose,

Que par délibération n°080/2026 du 09 novembre 2026, il a été décidé de la création de la commission « Politiques Foncières et aux Grands Travaux » ;

Qu'il convient à ce titre de mettre à jour le Règlement Intérieur du Conseil municipal approuvé par délibération n°071/2026 du 15 septembre 2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87223

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL081-2026-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

VU la délibération n°071/2026 portant adoption du Règlement Intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026-2032 ;

CONSIDERANT que dans ledit règlement, Chapitre II – Article 7 et Article 8, il est fait mention des commissions permanentes ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ajouter la commission « Politiques Foncières et aux Grands Travaux » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de modifier le Règlement Intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026-2032 en ajoutant la commission « Politiques Foncières et Grands Travaux ».

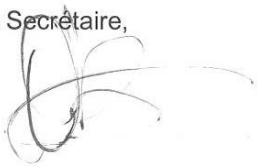
Le Maire,



Jean-Michel CONSTANS



La Secrétaire,



Myriam RIQUENA

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 ; 83 041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Tourves. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »*

Acte rendu exécutoire après transmission
En préfecture le 12-11-2026
et publication du 12-11-2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87223